



Réunion du Comité Syndical

du 31 mars 2021

CS - 2.06
Compte Administratif 2020

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le trente-et-unième jour du mois de mars de l'année deux mil vingt et un à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au Centre d'Affaires de la Jonxion à MEROUX-MOVAL, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Roger LAUQUIN, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Denis KUNTZMANN, Patrick MIESCH, François BRESSON. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 12 présents.

Pouvoir : M. EHRET à M. KUNTZMANN.
Monsieur le Président ne prend pas part au vote.
Nombre de votants : 12.

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : Mme Michèle JEANNENOT - **SMICTOM** : M. Jacky CHIPAUX. - **CCST** : /

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Tony KNEIP, Pierre-Jérôme COLLARD, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : MM. Emile EHRET, Eric BOILLETOT. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Jean-Marie HERZOG, Yves VOLA, Pierre FIETIER, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Étaient absents

Délégués titulaires : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : MM. Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Thierry BESANÇON. - **SMICTOM** : MM. Eric CARDOT, Serge MARLOT, Yves TESTON, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 31 mars 2021

CS - 2.06

Compte administratif 2020

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

La note de présentation ci-après permet de répondre à l'exigence d'une information renforcée, à l'attention des élus, et plus largement, des citoyens.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical élit un président pour cette partie de l'ordre du jour : Monsieur Jacques BONIN.

Le SERTRID ayant opté pour un assujettissement à la TVA, les montants indiqués sont des montants H.T.

Le compte administratif 2020, dont un exemplaire est annexé au présent rapport, fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

	Fonctionnement	Investissement	
Recettes	11 783 537,96 €	2 731 634,66 €	
Dépenses	10 302 191,93 €	4 185 787,96 €	
Résultat de l'exercice	1 481 346,03 €	-1 454 153,30 €	27 192,73 €
Résultat antérieur reporté	2 000 000,00 €	-223 183,99 €	1 776 816,01 €
Résultat de clôture	3 481 346,03 €	-1 677 337,29 €	1 804 008,74 €
Restes à réaliser		-747 474,34 €	-747 474,34 €
Résultat cumulé	3 481 346,03 €	-2 424 811,63 €	1 056 534,40 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion arrêté par le Comptable.

Les **mouvements de l'exercice** enregistrent pour la première fois les écritures relatives au traitement de recyclables issus de collectes sélectives, dans le cadre d'une convention de coopération entre le SERTRID et le SMICTOM d'Alsace Centrale, portant sur une réciprocité d'échanges de flux en vue d'exploiter au mieux, dans une démarche d'intérêt général, les installations respectives de chacun des syndicats.

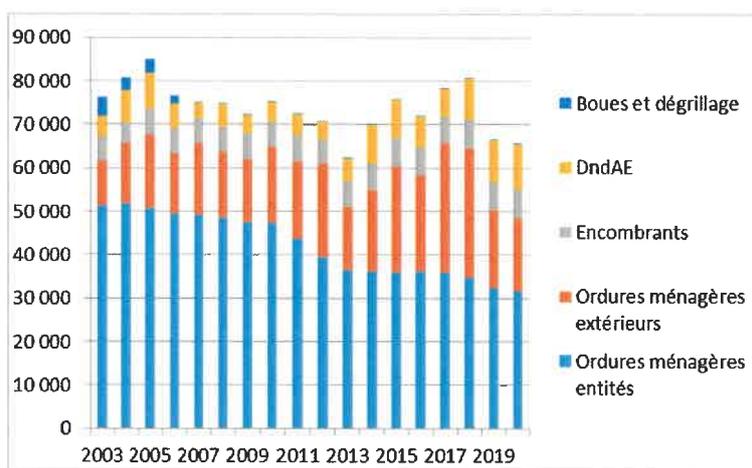
Ces mouvements, qui font l'objet d'une comptabilité analytique distincte, s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 178 670,45 €.

Pour permettre la comparaison avec les exercices antérieurs, ces écritures seront neutralisées dans l'ensemble du rapport.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice. Pour 2020, ces restes à réaliser concernent uniquement des dépenses, à savoir :

c/20 Etudes, logiciels	15 950.00 €
c/21 Matériel	597 905.92 €
c/23 Travaux	133 618.42 €
Total	747 474.34 €

S'agissant d'un syndicat comme le SERTRID, la photographie de la situation financière issue du compte administratif se lit parallèlement avec les conditions d'exploitation de l'Écopôle. L'exercice 2020 est l'un des moins prolifiques depuis la mise en service de l'Écopôle, avec seulement **65 649 tonnes** traitées, soit un niveau de gisement inférieur aux prévisions budgétaires de l'exercice, et même inférieur au seuil symbolique des 70 000 tonnes/an en deçà duquel le SERTRID n'est descendu qu'une seule fois depuis la mise en service de l'Écopôle.



Évolution des gisements traités, de 2003 à 2020

La dynamique d'exploitation a ainsi connu un réel coup d'arrêt, d'abord en 2019 pour des raisons liées à un dysfonctionnement des pompes alimentaires ; en 2020 ensuite, en raison d'un manque de tonnages, dans un contexte de crise sanitaire ayant conduit, notamment, le principal apporteur extérieur à différer les détournements envisagés.

Le compte administratif 2020 est donc le reflet d'une période durablement contrainte en termes d'exploitation, mais également en termes budgétaires, le SERTRID s'étant trouvé contraint de recalculer ses prévisions initiales très tôt dans l'exercice, en adoptant une décision budgétaire modificative majeure.

1. Dépenses d'investissement

1.1 Vue d'ensemble dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement marquent une légère baisse (- 3.37%, soit 146 K €).

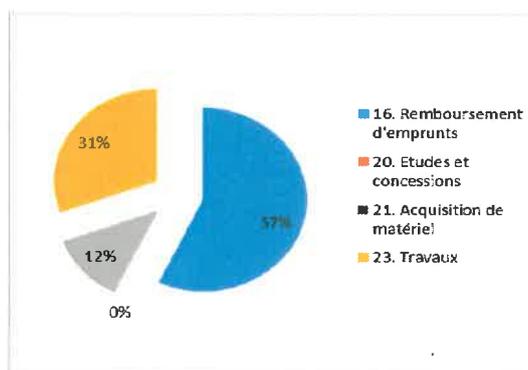
Ce fléchissement impacte exclusivement les dépenses d'équipement (-12.87%, soit 265 K €). Celles-ci s'élèvent néanmoins à près de 1.8 M € pour l'exercice. Le niveau de dépenses correspond quoi qu'il en soit à la couverture des besoins identifiés.

Le SERTRID a conservé un rythme d'investissement soutenu, avec une moyenne annuelle de 2.03 M € sur les trois derniers exercices clos.

Dans le même temps, les dépenses financières (remboursement de la dette en capital), qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de l'exercice, progressent de 5.24 % (soit 119 K €). Elles sont adossées au rythme de remboursement de l'encours.

	2018	2019	2020	Ecart	Evol°
20. Frais d'études	10	0	1	1	
21. Acquisition de matériel	610	738	513	-225	-30,49%
23. Travaux	1 638	1 321	1 280	-41	-3,10%
Total dépenses d'équipement	2 258	2 059	1 794	-265	-12,87%
16. Remboursement dette en capital	2 160	2 272	2 391	119	5,24%
Total dépenses réelles	4 418	4 331	4 185	-146	-3,37%

Dépenses réelles d'investissement 2018-2020, en K €

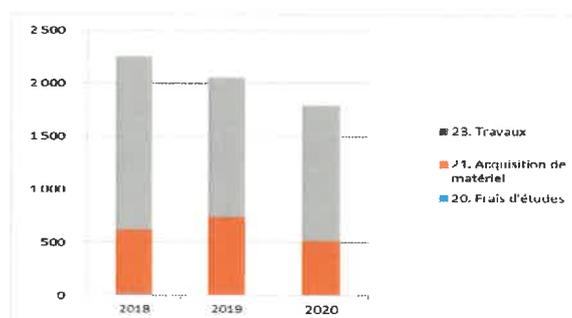


Ventilation des dépenses réelles d'investissement 2020

1.2 Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont donné lieu à réalisation pour près de 1.8 M € : certes en baisse par rapport à 2019 (- 12.87%), ce niveau de dépenses n'est en pas moins cohérent par rapport à la moyenne des trois derniers exercices clos. Les restes à réaliser, qui correspondent aux dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice, sont comptabilisés distinctement : ils représentent une enveloppe de 747 K €.

Le taux brut de réalisation du PPI 2020, hors restes à réaliser, est de 70% des prévisions. En incluant les restes à réaliser, ce taux passerait à 99%.



Évolution en K € des dépenses d'équipement 2018-2020

Les enveloppes mobilisées concernent principalement le changement de l'économiseur de la ligne 2 (360 K €), l'ensemble fours chaudières (1 M €), les pompes alimentaires (59 K €) et l'optimisation d'un convoyeur mâchefers (99 K €).

L'effort d'investissement est au service d'un objectif majeur, l'amélioration du taux de disponibilité des installations. Il est soutenu par des ressources exclusivement issues de l'autofinancement.

1.3 Dépenses financières

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées à 57% par des dépenses financières, qui correspondent au remboursement de la dette en capital, soit 2,39 M € pour l'exercice.

Au 31 décembre 2020, la capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 21,55 ans.

Ce ratio détermine le nombre d'années qui serait nécessaire pour éteindre totalement la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute annuelle.

2. Recettes d'investissement

La totalité de nos recettes d'investissement sont des recettes propres : dotations et réserves (excédent capitalisé, représentant 54% du montant total des recettes), opérations d'ordre entre sections (46% du montant total des recettes). Tout recours à l'emprunt est exclu.

10. Excédent affecté	1 495
total recettes financières	1 495
total recettes réelles	1 495
040. Opérations d'ordre entre sect.	1 236
Total recettes d'ordre	1 236
Total recettes	2 731

Recettes d'investissement 2020, en K €

Le SERTRID a ainsi tenu sa ligne directrice qui est de ne pas mobiliser de nouveaux financements.

La capacité d'autofinancement reste préservée : les marges dégagées ont permis le remboursement de la dette en capital et la prise en charge des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration du niveau de performance de l'outil industriel.

3. Dépenses de fonctionnement

3.1.1 Vue d'ensemble dépenses réelles

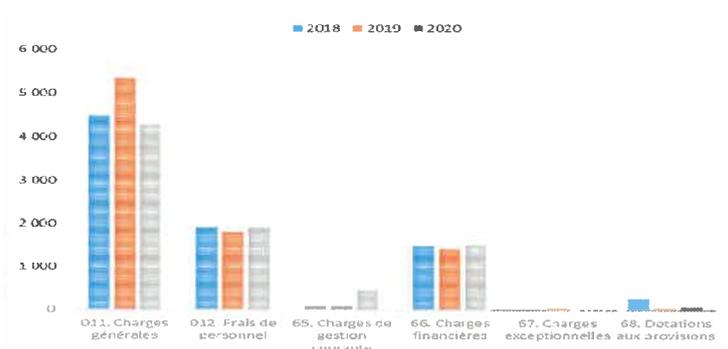
Les dépenses réelles de fonctionnement baissent notablement de 5,40 % (soit - 471 K €) par rapport à l'exercice précédent.

C'est principalement l'évolution des charges générales (hors TGAP) qui explique cette tendance.

	2018	2019	2020	Ecart	
		hors TGAP		n/n-1	Evol°
011. Charges générales	4 476	5 355	4 281	-1 074	-20,06%
012. Frais de personnel	1 901	1 796	1 904	108	6,01%
65. Charges de gestion courante	74	70	458	388	554,29%
total dépenses gestion courante	6 451	7 221	6 643	-578	-8,00%
66. Charges financières	1 475	1 417	1 515	98	6,92%
67. Charges exceptionnelles	1	47	26	-21	-44,68%

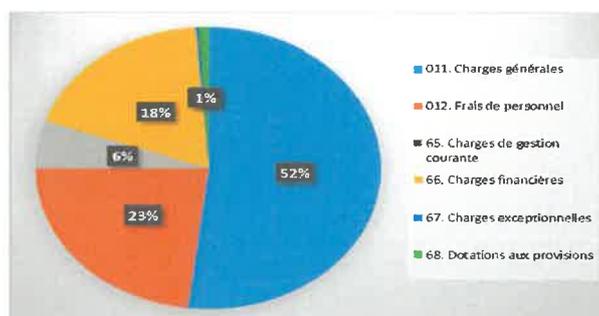
68. Dotations aux provisions	260	42	72	30	71,43%
total dépenses réelles	8 187	8 727	8 256	-471	-5,40%

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement, hors TGAP, hors tri, en K €



Sur ces bases, la structure d'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP fait apparaître, pour l'exercice 2020, des postes majeurs qui sont :

- les charges générales (52%)
- les frais de personnel (23%)
- les charges financières (18%)



Ventilation des charges de fonctionnement 2020, hors TGAP, hors tri

3.1.2 Détail des dépenses réelles

Les charges générales sont en très net recul : il s'agit là d'un retour à la normale, après un exercice 2019 extrêmement contraint ayant nécessité de recourir tout à la fois à des prestations externes (mise en balles, transport, évacuations sur sites tiers).

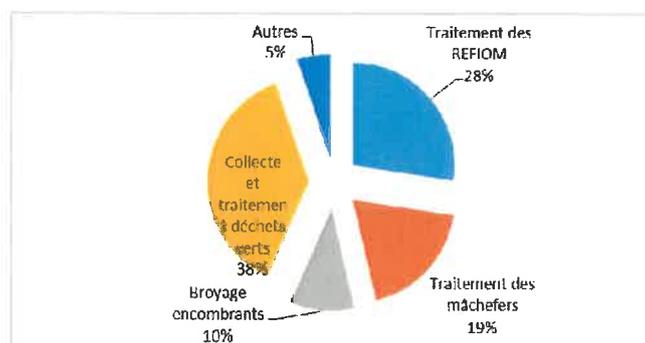
Ainsi, la maîtrise des prestations de service explique principalement l'encadrement des crédits utilisés au titre des charges générales.

Ces charges générales se ventilent comme suit :

Fiscalité (TGAP + taxes foncières)	676
Fluides / Electricité / Carburants / Combustibles	268
Assurances	269
Prestations de service	1 596
Entretien bâtiments / nettoyage	256
Entretien matériel roulant	123
Entretien autres biens mobiliers	295
Maintenance	257
Réactifs	373

Analyses et contrôles	92
Autres	707
	4 912

Les coûts induits par la valorisation des déchets issus de l'incinération (mâchefers et REFIOM), représentent 46% du montant total des prestations de service, dont la répartition apparaît comme suit pour l'exercice :



Ventilation des prestations de service 2020

Les frais de personnel correspondent à un effectif stabilisé de 37 agents au 31 décembre de l'exercice, avec un solde entrées/sorties positif (+1).

Les charges financières sont en hausse de 98 K € (soit 6.92%).

La hausse des charges de gestion courante est due à l'inscription d'un montant de 391 K € au titre des créances éteintes. Il s'agit d'une dépense non récurrente.

4. Recettes de fonctionnement

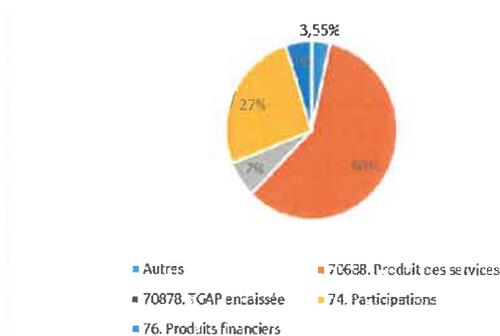
4.1 Vue d'ensemble

Le SERTRID subit pour la deuxième année consécutive le recul de son bloc recettes, conséquence directe d'une baisse des tonnages incinérés, soit moins de 70 000 tonnes, en 2019 déjà, mais également en 2020.

Depuis la mise en service de l'Ecopôle, le SERTRID n'est descendu qu'à trois reprises en deçà du seuil symbolique des 70 000 tonnes.

	2018	2019	2020	Ecart	Evol°
013. Atténuation de charges	22	35	22	-13	-37,14%
70688. Produit des services	9 007	7 481	6 978	-503	-6,72%
70878. TGAP encaissée	955	861	783	-78	-9,06%
74. Participations	3 103	3 090	3 090	0	0,00%
total recettes gestion courante	13 087	11 467	10 873	-594	-5,18%
76. Produits financiers	580	580	580	0	0,00%
77. Produits exceptionnels	73	73	151	78	106,85%
78. Reprise sur provisions	0	346	0	-346	-100,00%
Total recettes réelles	13 740	12 466	11 604	-862	-6,91%

Évolution recettes réelles 2018-2020, hors tri, en K €



Ventilation des recettes réelles de fonctionnement 2020

4.2 Détail du produit des services

L'exercice 2020 prolonge l'interruption d'une dynamique positive d'exploitation, déjà amorcée en 2019, le faible tonnage traité (65 649 tonnes) ayant pour corollaire la baisse des recettes d'exploitation.

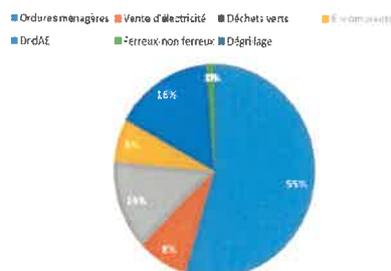
Les recettes hors TGAP, adossées à l'évolution du tonnage traité, se répartissent de la façon suivante :

	2018	2019	2020	Ecart n/n-1	Evol°
Ordures ménagères (traitement et transport)	5 217	4 177	3 814	-363	-8,69%
Vente d'électricité	1 266	877	564	-313	-35,69%
Déchets verts	957	930	949	19	2,04%
Encombrants (traitement et transport)	485	457	455	-2	-0,44%
DndAE	856	943	1 110	167	17,71%
Ferreux-non ferreux	219	91	81	-10	-10,99%
Dégrillage-boues	7	6	5	-1	-16,67%
	9 007	7 481	6 978	-503	-6,72%

Les recettes proviennent à près de 55% du traitement des ordures ménagères.

L'ensemble des postes du bloc recettes apparaît en baisse, à l'exception des DndAE, qui progressent sous le double effet des tonnages et des tarifs arrêtés par conventions ; à l'exception également des encombrants, globalement stabilisés, et des déchets verts.

Concernant la vente d'électricité, la baisse de la recette traduit une forme de dérèglement du marché, le ralentissement de l'activité industrielle en raison de la crise sanitaire ayant généré une offre supérieure à la demande. Les coûts de rachat apparaissent ainsi à la fois en baisse et fluctuants, alors que la production de l'Ecopôle et la part dédiée à la vente sont restées cohérentes par rapport à l'exercice 2019.



Ventilation du produit des services 2020

5. Autres éléments de présentation

5.1 Déchets végétaux

15 498 tonnes ont été collectées, transportées et traitées sur la période de référence.

Les éléments spécifiques aux déchets végétaux, extraits du compte administratif 2020, à sont présentés ci-après.

En dépenses

Article	Détail	Montant en € HT
c/611	Prestation de service externalisée (Sundgau Compost)	608 082.80
	<i>dont transport</i>	299 099.72
	<i>dont traitement</i>	308 983.08
c/6135	Location de bennes (Sundgau Compost)	7 260.00
	Sous-total (1)	615 342.80
	Frais de structure (8,5%)	52 304.13
	Sous-total (2)	52 304.13
c/2158	Acquisition de 14 bennes (Ets Gillard)	73 640.00
	Sous-total (3)	73 640.00
	Total dépenses (1+2+3)	741 286.93
	Solde disponible	208 271.87
	<i>dont part GBCA</i>	108 988.99
	<i>dont part SMICTOM</i>	61 103.25
	<i>dont part CCST</i>	38 179.63
	Sous-total (4)	208 271.87
	Total (dépenses + solde disponible) (1+2+3+4)	949 558.80

En recettes

Article	Détail	Montant en € HT
c/70688	Facturation du service	949 558.80
	<i>dont GBCA</i>	496 905.60
	<i>dont SMICTOM</i>	278 583.60
	<i>dont CCST</i>	174 069.60
	Total recettes	949 558.80

5.2 Traitement des recyclables

Le compte administratif retrace également les mouvements relatifs au traitement des recyclables, y compris les opérations intervenant en amont de la phase de traitement proprement dite (rechargement, transport, pré-tri et caractérisations) et la vente matière.

Ce traitement n'est pas réalisé par le SERTRID mais par le SMICTOM d'Alsace-Centrale, avec qui une convention de partenariat a été passée en ce sens. Cela représente 924,66 tonnes pour les mois de novembre et décembre 2020.

Les charges supportées s'élèvent à 154 K € (soit rechargement : 15 K € et ensemble des opérations de traitement : 139 K €), la vente matière (JRM uniquement) reversée au SERTRID est de 24 K € HT.

Soit une enveloppe globale de 178 K €.

Le volet traitement des recyclables s'équilibre strictement en dépenses et en recettes.

5.3 Capacité d'autofinancement

Recettes réelles de fonctionnement	11 783 K €
Dépenses réelles de fonctionnement	9 065 K €
CAF brute	2 718 K €
Remboursement capital de la dette	2 391 K €
CAF nette	327 K €

La couverture des dépenses d'équipement reste majoritairement assurée par la reprise des résultats consolidés dès le budget primitif, faute d'une CAF nette significative.

En synthèse,

L'exercice 2020 n'a pas permis d'inverser la tendance d'exploitation constatée en 2019, sous l'effet d'un manque de tonnages à incinérer : la raréfaction des gisements pèse concrètement sur les résultats financiers.

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonctionnement	résultat de l'exercice	2 415	2 019	3 948	3 024	3 259	1 495	1 481
	résultat de clôture	4 485	4 709	6 534	4 848	5 260	3 495	3 481
Investissement	résultat de l'exercice	116	-321	-311	2 331	-302	174	-1 454
	résultat cumulé	-1 794	-2 115	-2 426	-95	-397	-223	-1 677
	résultat de clôture cumulé	2 691	2 594	4 108	4 753	4 863	3 272	1 804

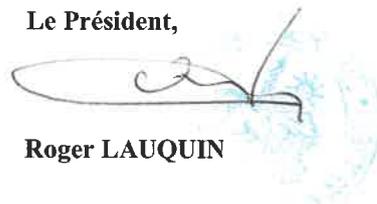
Le Comité Syndical :

- sous la présidence de Monsieur Jacques BONIN et hors présence de Monsieur le Président, celui-ci s'étant retiré au moment du vote,
- ayant reçu préalablement l'ensemble des éléments d'information relatifs au compte administratif 2020, parmi lesquels la note de présentation,
- après en avoir délibéré,
- **ADOpte**, par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le compte administratif 2020, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés ci-avant,
- **CONSTATE** la concordance de ces résultats avec ceux du Compte de Gestion.

Ainsi délibéré au Centre d'Affaires de la Jonxion à MEROUX-MOVAL le 31 mars 2021, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 8 avril 2021

Le Président,



Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage